



AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

**De
Monsieur Franck MERY
Monsieur Thibaut CHAGAAR**

Adjointes techniques territoriaux

**Dans l'emploi d'agents d'entretien
de la station d'épuration
et des réseaux d'assainissement
de la commune de
MAIRY-SUR-MARNE**

Vu la délibération N° 806-2019 du 17 octobre 2019 ;

Vu la convention du 19 décembre 2019 ;

Vu la délibération N° 1073 du 15 juillet 2021 ;

Considérant le remplacement d'un agent technique de la commune de Mairy-sur-Marne suite à une demande de disponibilité ;

L'article suivant est modifié :

ARTICLE 1 - OBJET ET DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION

A compter du 5 juillet 2021, la commune met à disposition de la communauté de communes jusqu'au 31 décembre 2023 :

- Monsieur **Thibaut CHAGAAR**,

afin d'exercer les fonctions d'agents d'entretien de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement de la commune.

La présente annexe à la convention sera :

- notifiée à l'intéressé,
- transmise, accompagnée de l'arrêté de mise à disposition, au Représentant de l'Etat.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Saint-Germain-la-Ville, le 23 juillet 2021

Pour la mairie de Mairy-sur-Marne

Pour la Communauté de communes
de la Moivre à la Coole

Le Maire,

Le Président,

Catherine PUJOL

Julien VALENTIN